

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2016

L'an deux mille seize, et le 28 Juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle polyvalente « Le Coisin », sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

Secrétaire : BARNIER Alain

Présents : SCHNEIDER Sylvie, BARNIER Alain, BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, BERTHET Jean-Louis, CHAMPIOT-BAYARD Evelyne, COUX Emmanuel, CUGNET Georges, FIAMENGHI Martine, MOCELLIN Yves, MOLLARD André.

Absents : LOVET Céline (1 procuration de vote), MUGERIN Alice (1 procuration de vote), LANDO Thierry.

OUVERTURE DE SÉANCE

1- INFORMATIONS GÉNÉRALES

COMMISSION DES TRAVAUX

La réfection de la route royale et du chemin de la petite Ile est en cours de réalisation.

Le mur du cimetière est également en cours de réfection.

La réception partielle du bâtiment de la mairie est prévue le 29/06/2016.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

La journée éco citoyenne du 11/06/2016 s'est bien déroulée. De nombreux enfants ont participé à l'atelier proposé. Un bilan sera fait lors de la prochaine réunion de la commission environnement.

COMMISSION SCOLAIRE

Pour l'instant, 50 enfants sont pré inscrits aux temps d'activités périscolaires pour l'année 2016/2017.

Les TAP auront lieu le jeudi après-midi avec les activités suivantes :

- Cirque
- Sport Zumba
- Arts plastiques
- Loisirs créatifs
- Jardinage
- Jeux de société

2- CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE SÉCURISATION DU CARREFOUR DE LA GARE

La commune a lancé une consultation en procédure adaptée concernant les travaux de sécurisation du carrefour de la Gare (feux de signalisation). La date limite de dépôt des offres était fixée au 10/06/2016 à 17 h 30.

La commission des travaux et le bureau Altitudes VRD se sont réunis le 13/06/2016 à 17 h pour l'ouverture des plis et le 17/06/2016 à 8 h 30 pour l'analyse des offres. Des négociations ont eu lieu avec les 3 entreprises qui ont déposé une offre.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'offre du groupement d'entreprises GUINTOLI/BOUYGUES ES, situé à La Chavanne, pour un montant de 57 345.20 € HT soit 68 825.04 € TTC et autorise Mme Le Maire à signer le marché.

3- AVENANT N° 2 AU MARCHÉ PASSÉ AVEC L'ENTREPRISE PERROUSE CONCERNANT LA TRANSFORMATION DU BATIMENT MAIRIE/ECOLE

Mme Le Maire présente l'avenant N° 2 avec l'entreprise PERROUSE concernant le lot N° 2 pour la transformation du bâtiment Mairie/Ecole, qui a pour objet d'augmenter le montant du contrat pour les motifs suivants :

- reprise du réseau d'eaux usées et réalisation d'une plateforme sous les enrobés.

Le montant de ces travaux s'élève à 18 068.80 € TTC. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 21/06/2016 à 19 h et a donné un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, prend acte de cet avenant N° 2 avec l'entreprise PERROUSE et autorise Mme Le Maire à le signer.

4- CHANGEMENT DU LIEU DE CÉLÉBRATION DES MARIAGES ET DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme le Maire rappelle les délibérations en date du 29/09/2015 concernant l'affectation temporaire de la salle d'activités de l'école en salle des mariages et le déplacement de la salle du conseil municipal dans la salle polyvalente pendant la durée des travaux de réhabilitation de la mairie.

Elle précise qu'à partir du 01/09/2016, les mariages et les réunions du conseil municipal auront à nouveau lieu dans la salle la mairie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, prend note de l'information ci-dessus.

5- AIDE D'UNE BÉNÉVOLE POUR LES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Mme Le Maire informe l'assemblée municipale que Mme CHAMPIOT-BAYARD Evelyne, domiciliée à Ste-Hélène-du-Lac, 481 rue de la Croisette, souhaite être bénévole pour encadrer un atelier pendant les temps d'activités périscolaires.

L'atelier « Au jardin de l'école : savoir-faire et savoir être » se déroulera le jeudi de 13 h 45 à 15 h 30. L'objectif est de découvrir et pratiquer les savoir-faire du jardinage tout en confortant les attitudes du savoir-être : comportement adapté, respect mutuel, partage, entraide... Les activités proposées seront : le

fleurissement du jardin et des espaces cour, la cueillette et conservation des graines, l'observation de l'hôtel à insectes, la création artistique à partir d'éléments naturels pour animer le jardin.

Mme CHAMPIOT-BAYARD Evelyne ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise Mme CHAMPIOT-BAYARD Evelyne à animer un atelier durant les temps d'activités périscolaires en tant que bénévole pour l'année 2016/2017 du 01/09/2016 au 06/07/2017 et la félicite pour son engagement.

6- HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Considérant que conformément à l'article 2 du décret n°91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables au personnel de la collectivité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'instituer l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents relevant des cadres d'emplois suivants à compter du 01/08/2016 :

Filière	Grade
Administrative	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe
Administrative	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe

7- REMBOURSEMENT ANTICIPÉ PARTIEL SUR LA CONVENTION DE PORTAGE (PARCELLE N° C 288 AU CHEF-LIEU)

Mme Le Maire rappelle que pour acquérir la propriété située au Chef-Lieu, cadastrée C N° 288, la commune a signé une convention de portage en date du 16/07/2014 avec l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie (EPFL). La convention de portage prévoit une durée de portage de 15 ans à terme.

Afin de réduire le coût de portage, Mme Le Maire propose à son conseil de procéder au remboursement d'une partie du capital à hauteur de 20 000 €. Il est précisé que ce remboursement sera imputé sur l'acquisition de terrain au compte 2111.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de rembourser une partie du capital à hauteur de 20 000 € pour la propriété C N° 288 située au Chef-lieu.

Divers :

- Mme Le Maire communique aux élus l'arrêté préfectoral du 13/04/2016 portant renouvellement et extension d'autorisation d'exploitation de carrières situées sur le territoire de la commune de Laissaud, lieux-dits « Pré-Couardin » et « Les Glières ».

- Organisation du déménagement au rez-de-chaussée des bureaux de la mairie à partir du 04/07/2016. Le secrétariat sera fermé au public durant la semaine du 04 au 08/07/2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,
Mme SCHNEIDER Sylvie

